

ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'actualité
2. Délégation de pouvoirs et habilitations financières
3. Désignation des Présidents de commissions, des animateurs de GT et des administrateurs CCAS au CA et AG de l'IFOREP
4. Feuille de route DG 2025
5. Point financier
6. Propositions et projets issus des commissions nationales
7. Conventions et partenariats
8. Patrimoine et dossiers immobiliers

Déclaration FO lue en début de séance :



Point sur l'actualité

– Le Président rappelle la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les bénéficiaires de Mayotte. Pour le moment, aucune action complémentaire n'est prévue.

Pour FO Énergie, comme évoqué dans la déclaration, ce sujet doit être une préoccupation tant sur le sujet du climat que pour venir en aide pour la reconstruction de Mayotte.

– Concernant les conventions avec les entreprises sur l'article 25, toutes les entreprises de plus de 1000 salariés les ont signées pour une durée de 2 ans. Sauf pour l'entreprise Engie qui conserve son versement unique au mois de mars.

Délégation de pouvoirs et habilitations financières

Pouvoirs du Président : La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration habilitera le Président du Conseil d'Administration, à un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat.

FO Énergie S'ABSTIENT

Pouvoirs du Directeur Général : La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration donne au Directeur Général de la CCAS, la charge de veiller et d'assurer la parfaite exécution des orientations du Conseil d'Administration et des directives du président.

FO Énergie S'ABSTIENT

Habilitations financières : La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration se prononce sur les délégations de pouvoirs et les habilitations financières et disciplinaires.

FO Énergie S'ABSTIENT

FO Énergie fait le choix de s'abstenir sur ces votes afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des activités sociales. Nous resterons néanmoins attentifs quant au suivi financier et agissons pour les intérêts des bénéficiaires.

Désignation des Présidents de commissions, des animateurs de GT et des administrateurs CCAS au CA et AG de l'IFOREP

La délibération n° 2012090 adoptée le 28 juin 2012, porte sur le Règlement intérieur du Conseil d'Administration de la CCAS. Celle-ci désigne des Présidents de Commissions et des Animateurs de Groupes de Travail. Ce vote est soumis au Conseil d'Administration.

FO Énergie vote POUR

Concernant l'IFOREP, FO Énergie rappelle son opposition face à cet institut. Pour FO Énergie, chacun devrait pouvoir suivre et avoir la prise en charge de sa formation dans l'organisme de son choix.

FO Énergie vote CONTRE

Feuille de route DG 2025

Un «tour de France» est en vue pour la direction générale dans les territoires pour en faire la présentation. Les directeurs interterritoriaux ont été consultés pour savoir si les élus locaux seraient présents. Concernant cette feuille de route, l'idée est à la fois de s'appuyer sur les orientations politiques mais aussi sur l'enquête. Il faut consolider ce qui fonctionne. Intégration du socio-scope de l'enquête COPSOQ. Ce travail a été fait en intégrant les préconisations de la Cour des comptes afin de suivre les enjeux. L'ensemble des collectifs de directions ont été intégrés à cette feuille de route ainsi que les directeurs interterritoriaux

Point financier

SCI PIC DU TOURMALET : Avance en compte courant pour un montant de 93000 €

FO Énergie vote CONTRE

LE JUNKA est une SCI dont le capital s'élève à 2950000 €. Il est divisé en 2950 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 1000 €. À ce jour, elles sont détenues par la CCAS, associée unique de cette SCI. Le gérant actuel de la SCI est la SAS Foncière des Activités Sociales de l'Énergie. L'exploitant du site situé à Vieux Boucau est ARTES. Dans la continuité des décisions prises par les Conseils d'Administration de la CCAS des 16 mai 2019, 12 septembre 2019 et 16 octobre 2019 portant sur la création de la Société Foncière des Activités Sociales de l'Énergie, la CCAS est amenée à se prononcer sur l'apport de l'universalité du patrimoine de la SCI LE JUNKA à la SAS Foncière des Activités Sociales de l'Énergie par voie de fusion par absorption de la SCI LE JUNKA par la FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE.

Par manque d'un schéma patrimonial clair et défini, nous ne pouvons exprimer un vote en faveur de ce projet de fusion

FO Énergie vote CONTRE

Conclusion d'un protocole d'accord CCAS-EAT-LA FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE : Ce protocole vise à définir les travaux en cours, ainsi qu'une clarification de la transmission des informations dans le but de préciser le schéma des travaux engagés.

Ceci va dans le sens de nos demandes concernant le patrimoine.

FO Énergie vote POUR

Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales

Convention de partenariat tripartite entre la CCAS, LA CMCAS FINISTÈRE MORBIHAN ET L'ASSOCIATION LANESTÉRIENNE DE COOPÉRATION CULTURELLE POUR LA JEUNESSE SAHRAOUIE (ALCCJS)

FO Énergie vote CONTRE

Convention de partenariat tripartite entre la CCAS, LA CMCAS GIRONDE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE (AARASD)

FO Énergie vote CONTRE

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association de jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (A.J.P.F) 2025

FO Énergie vote CONTRE

Renouvellement de la convention de partenariat avec la fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) 2025

FO Énergie vote CONTRE

Renouvellement de la CONVENTION DE PARTENARIAT Secours Populaire Français - Fédération Nationale des Electriciens et Gaziers 2025

FO Énergie s'ABSTIENT

Protocole d'échanges internationaux réciproques et fixation des modalités financières. Depuis sa création, la CCAS entretient des échanges avec des salariés de l'énergie dans le monde. Les activités sociales répondent aussi aux aspirations des agents et à une évolution du monde d'aujourd'hui, tourné vers une croissance des relations internationales. Pour les activités sociales, organiser des rencontres avec nos homologues, construire des coordinations d'échanges et de débats c'est porter le fait de s'ouvrir aux autres, de contribuer à l'atteinte des objectifs de nos homologues étrangers en termes de droits des travailleurs et retraités et de se nourrir mutuellement des expériences des uns et des autres.

Pour FO Énergie, tel que nous le formulons dans chaque commission, l'ouverture vers l'international peut se faire, seulement elle doit être très encadrée et les fléchages doivent être clairement définis.

FO Énergie s'ABSTIENT

Convention de partenariat avec l'association TRANS-FORME 2025 : La CCAS œuvre à l'amélioration de la qualité des activités sociales qu'elle organise en faveur des agents des IEG. La CCAS agit pour promouvoir une politique de santé pour les électriciens et gaziers et de leur famille. Dans ce cadre, la CCAS a noué des relations avec Trans-Forme pour favoriser l'information et la promotion concernant le «don d'organes». Ce partenariat est notamment traduit par l'engagement de la CCAS à diverses initiatives autour de la «Course du Cœur» organisée chaque année par l'association Trans-Forme.

FO Énergie vote POUR

Partenariat France Alzheimer 2025 : Tous les séjours sont encadrés par des bénévoles spécialement formés et des aides-soignants. Cet accompagnement de qualité participe au bien-être de la personne malade et de son proche aidant.

FO Énergie vote POUR

Conventions et partenariats

LION-SUR-MER (CALVADOS) : Convention de servitude pour l'installation d'une borne électrique.

FO Énergie vote POUR

Patrimoine et dossiers immobiliers

ARES : Travaux de remplacement du portail de l'entrée principale du village vacances pour un montant de 21503,52 €.

FO Énergie vote POUR

MONTIRIN : Travaux de remplacement des SSI des bâtiments 1, 3, 4 ET 5 du village vacances pour un montant de 18965,16 €

FO Énergie vote POUR

LE BRUSC : recrutement des architectes et d'un bureau d'étude pour les travaux de rénovation du village vacances pour un montant de 633200,04 €.

Pour FO Énergie, le patrimoine de valeur, qui fonctionne doit être rénové et entretenu pour permettre aux bénéficiaires d'être accueillis dans les meilleures conditions. Nous maintenons qu'un schéma patrimonial permettrait une optimisation des coûts.

FO Énergie vote POUR

Prochain conseil d'administration le 20 mars 2025

L'équipe du secteur activités sociales se tient à votre disposition :

secteur.activitessociales@fnem-fo.org